

L'atlas numérique des espaces d'activités est un outil de connaissance et de suivi des zones d'activités du Pôle métropolitain Loire Angers.

Actualisé tous les ans, il présente les espaces d'activités selon leur état de commercialisation (en cours ou terminé) ou encore leur vocation. Les fiches descriptives des zones comprennent par ailleurs des informations sur les surfaces cédée et disponible au 1er janvier de l'année, la desserte, les services présents, le nombre d'établissements et d'emplois existants dans la zone etc. Un tableau de synthèse récapitule par commune, EPCI et par type de zones les surfaces brute, utile, cédée et disponible.

Critères pour définir les espaces d'activités

Les espaces d'activités recensés ont été définis à partir de trois critères et peuvent répondre à un ou plusieurs de ces critères :

- un critère réglementaire : la vocation d'activité et l'emprise sont prévues dans les documents d'urbanisme (zone UY, 1AUJ ou 2AUJ au PLU) ;
- un critère opérationnel : espace ayant fait l'objet d'une procédure d'urbanisme opérationnel (ZAC ou lotissement) ;
- un critère fonctionnel : espace accueillant une concentration significative d'activités et/ou d'emplois (sans procédure de ZAC ou lotissement).

Ainsi, outre les zones d'activités gérées par les EPCI, d'autres espaces d'activités sont recensés. Il s'agit de zones privées ou publiques accueillant de fait un nombre d'emplois significatif telles que les pôles administratif, de santé ou encore les enceintes militaires.

Source des données

Les informations sur les surfaces restant disponibles dans les zones en cours de commercialisation sont issues de l'enquête annuelle sur les zones d'activités du Maine et Loire réalisée par la Direction Départementale des Territoires.

Les informations sur le nombre d'établissements et l'emploi proviennent de deux sources de données : la base Cap Financials et les établissements privés de plus de 10 salariés (CCI de Maine et Loire). Les autres données ont été recueillies par l'aura, elles proviennent notamment des services d'Angers Loire Métropole, des communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance ou encore d'Angers Loire Développement.

Définition des variables

Caractéristiques :

La vocation renseigne sur le type d'activités majoritairement présentes dans la zone. Une dizaine de vocations différentes sont identifiées : administrative, artisanale, commerciale et service, industrielle, logistique, logistique agricole/horticole, militaire, mixte, parc technologique, pôle tertiaire, santé.

La fiche donne une information sur la procédure d'aménagement qui a permis de créer la zone : ZAC, lotissement ou droit commun lorsqu'il n'y a pas eu de procédure d'aménagement. Le nom de l'aménageur initial est mentionné.

La commercialisation renseigne sur l'état d'avancement de la zone en termes de ventes. Soit il reste des parcelles disponibles et la commercialisation est dite « en cours » soit la commercialisation est terminée.

Dessertes et services :

La présence de locaux en gestion publique et de restauration (collective ou non) est indiquée. Une information sur la desserte internet en fibre optique est présente dans les fiches. C'est la notion de raccordabilité de la zone qui est précisée. Un espace d'activités est « raccordable » lorsque la fibre est en cours

de déploiement ou que des travaux sont planifiés sur la zone. Il est « raccordée » lorsque la fibre optique dessert la zone.

Surfaces :

Plusieurs types de surfaces sont mentionnés dans la fiche d'un espace d'activités.

La surface brute correspond à la surface totale en hectare du périmètre de l'espace d'activités. Elle inclue les surfaces non cessibles, c'est-à-dire les espaces verts, les voiries, les bassins de rétention...

La surface utile en hectare correspond à la somme de toutes les parcelles de terrain hors emprises publiques (espaces verts, voiries, bassins de rétention...).

La surface disponible au 1^{er} janvier de l'année n correspond à la somme des surfaces des parcelles encore commercialisables dans la zone.

La surface cédée en n-1 est la somme des surfaces des parcelles vendues en n-1.

La surface cumulée fin n-1 est la somme des surfaces des parcelles vendues depuis l'ouverture de la zone jusque fin n-1.

Ensemble des établissements :

Le nombre d'établissements par tranche d'effectifs au 1^{er} janvier de l'année est calculé après géo-localisation des données issues de la base Cap Financials et croisement des périmètres des espaces d'activités.

Principaux établissements :

Le nombre d'emplois et la répartition des établissements par secteur d'activités sont calculés au 1^{er} janvier de l'année après géolocalisation des établissements privés de plus de 10 salariés (CCI de Maine et Loire) et croisement des périmètres des espaces d'activités.

Principaux employeurs :

La liste des établissements principaux rassemble les plus grands employeurs présents dans la zone.